

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DECISION DU BUREAU

Séance du 12 décembre 2024

N°24-DB039

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, plaine sportive – commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER :

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD – Régis PETIT – Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Jean-Pierre FILLION - Catherine BRUN - Marie-Françoise GONNET - Benjamin VIBERT

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Daniel BRIQUE - Florian MOINE

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles THOMASSET

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DB039-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Nature de l'acte : 7.Finances – 7.10 Divers

Objet : Adhésion à l'agence régionale économique : Auvergne-Rhône-Alpes entreprises

Mme Catherine Brun, Vice-présidente déléguée, expose que l'ambition de l'agence régionale économique est de contribuer à faire d'Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{ère} région industrielle de France, la région française la plus dynamique et l'une des régions européennes de référence sur le plan économique.

L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, propose aux entreprises industrielles et de service à l'industrie, un service d'accompagnement complet et homogène, où qu'elles soient situées sur le territoire, sans contrepartie financière et en toute indépendance. En 2023, l'agence a accompagné ainsi plus de 11 300 entreprises dans leur projet de croissance, d'innovation, de recrutement et d'internationalisation, pour plus de 130 M€ d'aides obtenues. L'agence dispose d'une antenne par département avec laquelle des collaborations peuvent être renforcées notamment dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie.

Madame la Vice-présidente propose que la Communauté de communes Terre Valserhône adhère à cette agence à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de soutenir les actions de celle-ci en faveur des entreprises industrielles locales et de renforcer les liens avec l'antenne départementale de l'Ain.

Elle précise que le montant de la cotisation annuelle est de 100€.

Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente déléguée,

VU les statuts de la Communauté de communes, et sa compétence en matière de développement économique,

VU l'offre d'adhésion 2025 reçue de l'antenne départementale de l'Ain de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises en septembre 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADHERER** à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **DE DIRE** que la somme de 100 euros est inscrite au budget général 2024 pour subventionner cette association.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20241212-24-DB039-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

- **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**
- **Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**
- Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :
- Publié le :
- La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DB039-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DB039-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024